

# L'employeur doit-il remettre la CCT au salarié lors de l'embauche ?

## Réponse courte

L'employeur du secteur transport est **tenu de remettre un exemplaire de la convention collective** au salarié lors de l'embauche. Cette obligation découle de l'article 3.1 de la CCT Transports & Logistique 2025-2026, qui prévoit qu'un contrat écrit est conclu en deux exemplaires et que l'employeur remet au salarié « un exemplaire de la convention collective en vigueur ».

Cette obligation conventionnelle s'ajoute au devoir général d'information prévu par les mentions obligatoires du contrat de travail. La remise de la CCT permet au salarié de connaître ses **droits spécifiques** : grilles salariales, majorations, congés, frais de route et règles de durée du travail, y compris les conditions de rupture du contrat de travail. Le défaut de remise ne prive pas le salarié de ses droits conventionnels, mais expose l'employeur à un **manquement à ses obligations** conventionnelles.

## Définition

L'obligation de **remise de la CCT** au salarié est une prescription conventionnelle propre au secteur transport, prévue à l'article 3.1 de la convention. Elle vise à garantir que chaque salarié dispose d'un accès direct au texte régissant ses conditions de travail et puisse vérifier le respect de ses droits en matière de rémunération, de temps de travail et de congés.

## Questions fréquentes

### À quel moment l'employeur doit-il remettre la CCT au salarié ?

La remise de la CCT doit intervenir lors de l'embauche, en même temps que la signature du contrat de travail écrit, conformément à l'article 3.1 de la convention. La remise tardive expose l'employeur à un manquement à ses obligations conventionnelles.

### Comment prouver la remise effective de la CCT au salarié ?

La signature d'un accusé de réception lors de la remise est la meilleure preuve. Inclure cette formalité dans la checklist d'intégration des nouveaux salariés systématise l'obligation et facilite les contrôles de l'ITM en cas de litige.

### L'employeur du transport doit-il remettre la CCT au salarié à l'embauche ?

Oui. L'article 3.1 de la CCT Transports & Logistique 2025-2026 impose à l'employeur de remettre un exemplaire de la convention collective en vigueur au salarié lors de l'embauche. Cette obligation est distincte du contrat de travail écrit prévu par le même article.

### Que faire en cas de renouvellement de la CCT Transports & Logistique ?

L'employeur doit informer le salarié de la version actualisée et lui mettre à disposition le nouveau texte. La mise à jour garantit que les salariés disposent du texte en vigueur pour vérifier leurs droits salariaux, indemnités et règles de durée du travail.

### Quelles conséquences en cas de défaut de remise de la CCT ?

Le défaut de remise ne prive pas le salarié de ses droits conventionnels mais constitue un manquement de l'employeur à ses obligations conventionnelles. Le salarié reste pleinement couvert par la CCT et peut faire valoir ses droits salariaux et sociaux.

## Sous quel format peut être remise la CCT au salarié dans le transport ?

L'article 3.1 de la CCT ne précise pas le format. La remise en format papier ou électronique est admise, à condition que le salarié dispose effectivement d'un accès au texte. Une mise à disposition sur intranet complète utilement la remise initiale.

## Conditions d'exercice

L'obligation de remise de la CCT obéit aux règles suivantes.

Élément	Détail
Source	Art. 3.1 CCT Transports & Logistique 2025-2026
Moment	Lors de l'embauche, avec le contrat de travail
Contenu	Exemplaire complet de la CCT en vigueur
Bénéficiaire	Tout salarié couvert par la CCT (personnel mobile, nettoyage, magasiniers, manutentionnaires, artisans)
Format	Non précisé — papier ou électronique admis

## Modalités pratiques

La remise de la CCT s'inscrit dans les formalités d'embauche.

Formalité	Obligation
Contrat écrit	En deux exemplaires, au plus tard à l'entrée en service (art. 3.1 / art. <a href="#">L.121-4</a> )
Remise CCT	Un exemplaire de la convention collective en vigueur (art. 3.1)
Accusé de réception	Recommandé pour prouver la remise effective
Mise à jour	En cas de nouvelle CCT, informer le salarié de la version actualisée

## Pratiques et recommandations

**Faire signer** un accusé de réception lors de la remise de la CCT constitue une preuve en cas de contrôle ou de litige.

**Mettre à disposition** la CCT en format numérique sur l'intranet de l'entreprise complète utilement la remise d'un exemplaire papier.

**Actualiser** la version remise à chaque renouvellement de la convention collective garantit que les salariés disposent du texte en vigueur.

**Inclure** la remise de la CCT dans la checklist d'intégration des nouveaux salariés systématise le respect de cette obligation.

## Cadre juridique

Référence	Objet
<b>Art. 3.1 CCT Transports &amp; Logistique 2025-2026</b>	Obligation de remettre la CCT au salarié
<b>Art. <u>L.121-4</u> du Code du travail</b>	Contrat de travail écrit et devoir d'information
<b>Art. <u>L.161-1</u> et suivants du Code du travail</b>	Conventions collectives de travail

L'article 3.1 de la CCT impose à l'employeur de remettre un exemplaire de la convention collective au salarié lors de l'embauche. Cette obligation est distincte du contrat de travail écrit. Le non-respect constitue un manquement conventionnel.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.